

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 25/006/2009

ÉFAI

17 juillet 2009

Émirats arabes unis. Les observateurs internationaux insistent sur la nécessité d'un procès équitable

Déclaration conjointe d'Alkarama pour les droits de l'homme, de l'Union américaine pour les libertés publiques (ACLU), d'Amnesty International et de Human Rights Watch

Les observateurs internationaux envoyés par Alkarama pour les droits de l'homme, l'Union américaine pour les libertés publiques (ACLU) et Amnesty International se rendent aux Émirats arabes unis afin d'assister au procès du ressortissant américain Naji Hamdan, prévu lundi 20 juillet 2009.

La présence de ces observateurs met l'accent sur la nécessaire équité des procès aux Émirats arabes unis. Ils s'efforceront de veiller à ce que les normes les plus strictes en matière d'équité soient appliquées dans l'affaire Naji Hamdan.

Le 26 août 2008, des membres de la Sûreté de l'État (*Amn al-Dawla*) ont arrêté Naji Hamdan, citoyen des États-Unis, à son domicile aux Émirats arabes unis. Ils l'ont maintenu en détention au secret pendant trois mois dans un lieu non divulgué. Son procès doit s'ouvrir lundi 20 juillet 2009 devant la Cour suprême d'Abou Dhabi. Il est inculpé d'avoir promu le terrorisme, assisté une organisation terroriste et pris part à ses activités.

Au cours de sa détention au secret, Naji Hamdan aurait été torturé et soumis à d'autres mauvais traitements. Le 15 juin 2009, lorsqu'il s'est présenté pour la première fois devant la Cour suprême de l'État, il a déclaré que les « aveux » signés qui ont été retenus à titre de preuve contre lui étaient faux et qu'il les avait uniquement signés en raison des tortures subies.

Les observateurs chargés d'assister à ce procès prêteront une attention toute particulière à la manière dont les allégations de torture portées par Naji Hamdan seront prises en compte par le ministère public, les juges présidant le tribunal et les représentants du gouvernement concernés, conformément aux obligations qui incombent aux Émirats arabes unis au titre du droit international.

Alkarama pour les droits de l'homme, l'Union américaine pour les libertés publiques, Amnesty International et Human Rights Watch évalueront les constatations des observateurs et rendront leurs conclusions publiques le moment venu.

FIN

Document public

Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni,
www.amnesty.org.